

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023_12_15

Nouveau contrat-type pour la filière ameublement 2024

La période d'agrément de l'éco-organisme Ecomaison en charge de la filière Ameublement arrive à son terme le 31 décembre 2023 ainsi que le contrat entre Yvetot Normandie et Ecomaison.

Ce contrat permet la prise en charge gratuite des déchets d'Ameublement sur les déchetteries ainsi que le versement de soutiens à Yvetot Normandie.

La procédure d'agrément pour les éco-organismes candidats est en cours et un nouveau contrat sera prochainement mis à la disposition des collectivités.

Dans ce cadre et afin d'éviter une rupture de la continuité du service début 2024, il est proposé de délibérer en autorisant Monsieur le Président à signer le nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 avec les éco-organismes lorsqu'ils seront agréés.

Le projet de contrat est joint en annexe.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission budgétologie en date du 5 décembre 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 décembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de Mme Virginie BLANDIN,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le

ID : 076-247600620-20231221-DEL20231215-DE



1. - D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 avec les éco-organismes agréés.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Sylvain GARAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS
Jusqu'à la délibération n° 17,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,

Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
Mme Herléane SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
M. Arnaud MOUILLARD
Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Jusqu'à la délibération n° 18,
M. Laurent BENARD,
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (9) :

Mme Stéphanie ETIENNE

Représentée par M. Didier TERRIER,

Paraphe : _____

Mme Martine LEBORGNE

Représentée par M. Dominique MACE,

M. Jean-Louis LUC

Représenté par M. Sylvain GARAND,

Mme Régine HAUZAY

Représentée par M. Gérard LEGAY,

M. Mario DEMAZIERES

Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,

Mme Françoise BLONDEL

Représentée par Mme Virginie BLANDIN

M. Jean-François LE PERF

Représenté par Mme Denise HEUDRON,

Mme Dominique TALADUN

Représentée par M. Thierry SOUDAIS

M. Christophe ADE

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,

Mme Sandrine NORDET,

M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le

S²LO

ID : 076-247600620-20231221-DEL20231215-DE